

Programme de la formation

16 et 17 mars 2022

Règles de fonctionnement et techniques de gestion des Fonds monétaires (MMFs) dans la réglementation de l'UE et réflexion sur les opportunités de développement en Tunisie.

Journée du 16 mars 2022

Programme de la 1ère journée

Les OPCVM dans la réglementation Européenne : Cadre réglementaire des Fonds communs d'investissement dans l'UE en général et des OPCVM en particulier, Fusion d'OPCVM, Structures maître-nourricier et politique de placement et d'allocation des actifs

8h00 à 8h30 	Checking et accueil des participants autour d'un café
8h30 à 10h15	Écosystème des OPCVM dans l'UE
	Organes et Architecture du système européen de surveillance financière (SESF) : AEMF, ABE, CERS etc.
	Termes clés et définitions utiles dans le cadre du MIFID II (Instruments financiers, marché réglementé, Système multilatéral de négociation ou « MTF », Système organisé de négociation ou « OTF »).
	Les différentes structures légales des fonds d'investissement collectif dans la réglementation de l'UE : OPCVM, FIA, EuVECA, EuSEF, ELTIFs, MMFs
	Cadre réglementaire des OPCVM dans l'UE
10h15 à 10h30 	Pause-café
10h30 à 13h00	Techniques de fusion d'OPCVM et Structures maître-nourricier
	Techniques de fusion d'OPCVM (Fund mergers)
	Structures maître-nourricier (Master-feeder structures)
	Politique d'investissement des OPCVM
Supports d'investissement : champs et définition des instrument financiers éligibles (valeurs mobilières, Instruments du marché monétaires, instruments dérivés, Contrats financiers pour différences etc.)	
13h00 à 14h00 	Déjeuner
14h00 à 16h30	Présentation des fonds monétaires : MMFs
	Définition, Rôle et missions économiques des MMFs
	Cadre réglementaire et champs des MMFs dans l'UE
	Les OPC éligibles au statut de MMFs
Les principaux changements dans la nouvelle réglementation (2017) des MMF dans l'UE depuis les orientations du CESR 2010-049	
16h30 à 16h45 	Pause-café
16h45 à 18h00	Cartographie des MMFs
	Formes Juridiques, Types, Profils et classe des MMFs
	Caractéristiques du Type de MMFs : VNVA, LVNVA, CNVA
	Caractéristiques du Profil des MMFs : Standard, court terme (CT)
	Classe possible d'un MMF : VNVA standard, VNVA CT, LVNVA CT, CNVA CT

*Les fonds monétaires dans la réglementation européenne et tunisienne : Règles et principes de fonctionnement, de valorisation, d'actifs éligibles et de ratios prudentiels.
Simulation Excel et calcul des WAL, WAM et SRRRI*

8h à 8h30 	Checking et accueil des participants autour d'un café
8h30 à 10h15	Politique d'investissement : Actifs éligibles
	Définition, conditions et exemptions de chaque instrument éligible* Instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés, Prise en pension, Mise en pension, Parts d'OPCVM monétaire, dépôts auprès d'établissements de crédit, disponibilité en liquidité
	* les actifs éligibles sous forme de titrisation et ABCP ne sont pas traités dans ce séminaire
	Politique d'investissement : Règle d'emploi des actifs
10h15 à 10h30 	Pause-café
10h30 à 13h00	Normes prudentielles spécifiques aux MMF
	Rappel de quelques instruments de mesure et de gestion de risque : Durée de vie, Durée de vie à l'émission, Duration et propriétés de la Duration
	Définition et méthodologie de calcul, et interprétation des WAL, WAM
	Obligation des MMF concernant les : WAL, WAM, Coussins de liquidité (journalier et hebdomadaire)
13h00 à 14h00 	Déjeuner
14h00 à 16h45	Règles de valorisation
	Valorisation Prix de marché (Close out price et non cours de clôture), par référence à un modèle, coût amorti
	Quand et Quels fonds sont concernés de chaque méthode valorisation
	Règles de calcul de la VL et du prix d'émission et de rachat
	Exigence de transparence et obligation d'informations
	Les obligations d'informations (Règlement intérieur, prospectus, documents commerciaux, Reporting aux investisseurs, etc.)
16h30 à 16h45 	Pause-café
16h45 à 18h00	Les fonds monétaires dans la réglementation tunisienne
	Rappels des exigences de WAM et WAL dans la réglementation tunisienne
	Simulation de calcul du WAM et WAL et RSSI
	Application Excel sur un PF virtuel composé des lignes suivantes
	<i>BTA 5,6% Août 2022</i>
	<i>BTA 6,5% Juin 2023</i>
	<i>BTC 52 Semaines 24/05/2022</i>
	<i>Obligation 6% 15/02/2024 Amort Semestriel</i>
	<i>CD 7,5%_0,5 MDT_ 15/01/2023</i>
	<i>DAT TMM+2%_6 Mois_ 30/04/2022</i>
	<i>PL 6% BTA 5,6% aout 2022</i>
	<i>DAV</i>
	<i>Parts d'OPCVM monétaire</i>
	Débat : les questions en suspens